

Nouvelles valeurs indicatives pour les mycotoxines *Fusarium*

La Commission européenne travaille depuis un certain temps à une révision des valeurs indicatives pour les mycotoxines *Fusarium*. Cet ajustement vise à rapprocher davantage ces valeurs des risques qui se manifestent spécifiquement au niveau des animaux. La proposition de nouvelles valeurs indicatives se trouve actuellement dans sa phase finale ; la publication des lignes directrices révisées est attendue prochainement.

Qu'est-ce qui change ?

Nous avons cartographié les principales modifications sur la base des versions projet publiées par la Commission européenne. Veuillez noter que des changements de dernière minute peuvent encore intervenir avant la publication définitive de la recommandation.

À partir de quand ?

À l'origine, il était prévu que les valeurs indicatives révisées entrent en vigueur le 1er juillet 2026. Cette date pourrait être reportée au 1er juillet 2027, afin de laisser suffisamment de temps entre la publication et l'application effective des nouvelles valeurs indicatives.

DON

Catégorie	Produit	Ancien (mg/kg)	Nouveau (mg/kg)	Tendance
Matières premières	Céréales (excl. maïs et produits du maïs)	8	4	↓
	Maïs	8	8	=
	Produits du maïs	12	8	↓
	Fourrages séchés / ensilés	-	4	NOUVEAU
	Produits à base de betterave sucrière	-	4	NOUVEAU
	Soja et dérivés	-	2,5	NOUVEAU
	Graines oléagineuses et dérivés (excl. soja)	-	0,5	NOUVEAU
Aliments complets	Tous - à l'exception des aliments ci-dessous	5	5	=
	Aliments pour porcs	0,9	0,7	↓
	Aliments pour veaux (<4m), (chèvres) agneaux, chiens	2	2	=
	Aliments pour équidés	-	3,5	NOUVEAU
	Aliments pour poussins de chair et dindes	-	1	NOUVEAU
	Aliments pour lièvres et lapins	-	4	NOUVEAU
	Aliments pour animaux à fourrure	-	1	NOUVEAU
	Aliments pour animaux aquatiques	-	0,5	NOUVEAU

ZEA

Catégorie	Produit	Ancien (mg/kg)	Nouveau (mg/kg)	Tendances
Matières premières	Céréales (excl. maïs et dérivés)	2	1	↓
	Maïs	2	2	=
	Dérivés du maïs	3	2	↓
	Produits à base de betterave sucrière	-	2	NOUVEAU
	Produits oléagineux	-	0,5	NOUVEAU
	Cosses de soja	-	1	NOUVEAU
	Fourrages séchés / ensilés	-	1	NOUVEAU
Aliments complets	Généralités - excepté ce qui suit	-	2	NOUVEAU
	Aliments pour porcelets, porcs reproducteurs, chiots, chatons, chiens et chats d'élevage	0,1	0,1	=
	Aliments pour truies et porcs d'engraissement	0,25	0,25	=
	Aliments pour chiens/chats adultes (pas pour l'élevage)	0,2	0,2	=
	Aliments pour animaux aquatiques	-	0,3	NOUVEAU
	Aliments pour vaches laitières, moutons, chèvres (y compris jeunes bovins)	0,5	0,5	=
	Aliments pour équidés et bétail de boucherie	-	1	NOUVEAU

FUM B1+B2

Catégorie	Produit	Ancien (mg/kg)	Nouveau (mg/kg)	Tendance
Matières premières	Maïs et dérivés	60	20	↓
	Céréales (excl. maïs et dérivés)	-	2,5	NOUVEAU
	Soja et dérivés	-	1	NOUVEAU
Aliments complets	Tous - à l'exception des aliments ci-dessous	-	5	NOUVEAU
	Aliments pour ruminants adultes et animaux à fourrure	50	20	↓
	Aliments pour veaux (<4m) et (chèvres) agneaux	20	10	↓
	Aliments pour volailles (excl. dindes/canards)	20	2	↓
	Aliments pour dindes	20	20	=
	Aliments pour équidés	5	1	↓
	Aliments pour hazen en konijnen	5	1	↓
	Aliments pour porcs	5	1	↓

Ochratoxine A

Catégorie	Produit	Ancien (mg/kg)	Nouveau (mg/kg)	Tendance
Matières premières	Céréales et produits céréaliers	0,25	0,05	↓
	Graines et fruits oléagineux et produits dérivés	-	0,05	NOUVEAU
	Fèves et produits dérivés	-	0,05	NOUVEAU
	(Dérivés de la) luzerne	-	0,05	NOUVEAU
Aliments complets	Généralités - à l'exception de ce qui suit	-	0,02	NOUVEAU
	Aliments pour porcs	0,05	0,01	↓
	Aliments pour volailles	0,1	0,03	↓
	Aliments pour chiens et chats	0,01	0,01	=
	Aliments pour lièvres et lapins	-	0,01	NOUVEAU
	Aliments pour animaux aquatiques	-	0,05	NOUVEAU

T-2 + HT-2

Catégorie	Produit	Ancien (mg/kg)	Nouveau (mg/kg)	Tendance
Matières premières	Avoine (non décortiquée)	1	1,5	↑
	Orge et maïs	0,2	0,2	=
	Céréales (autres que l'orge, le maïs, l'avoine non décortiquée)	0,1	0,2	↑
	Produits de meunerie à base d'avoine	2	3	↑
	Autres produits céréaliers	0,5	0,5	=
	Fourrages séchés	-	0,2	NIEUW
Aliments complets	Généralités - excepté ce qui suit	0,25	0,2	↓
	Aliments pour poules pondeuses et animaux aquatiques	-	0,5	NIEUW
	Aliments pour moutons	-	0,05	NIEUW
	Aliments pour volailles (excl. poules pondeuses)	-	0,1	NIEUW
	Aliments pour chats	0,05	0,05	=